



Compte rendu de la Commission Culture et Patrimoine

Première réunion

Le jeudi 2 avril 2026 à 19h30

Membres élus présents : Suzel Prio, Claudia Dominici, Alain Audouard et Odilon Gournay.

Secrétaire de séance : Claudia Dominici.

Vice-président élu lors de cette première séance : Odilon Gournay.

À peu près quinze personnes habitant Saorge dans l'assemblée.

Ordre du jour :

- 1) explication du cadre de la commission et de son champ d'intervention notamment à travers un document écrit.
- 2) discussion libre sur les différents sujets nécessitant d'être relevés et projets en cours ou à étudier pour démarrer le travail de la commission.
- 3) en conclusion, liste des tâches à effectuer à la suite de la commission avant de convoquer la prochaine séance.

1) Explication du cadre de la commission et de son champ d'intervention

On procède à la désignation de la secrétaire de séance et à l'élection du vice-président. La discussion s'ouvre d'abord sur le but de cette commission, son champ thématique : culture et patrimoine. La notion de patrimoine est questionnée dans ce qu'elle regroupe comme réalités.

Concernant le patrimoine matériel, sont évoqués des sites comme le château de Malemort, Ste Croix, la route des anciens lacets de Saorge. Mais la notion de patrimoine intègre également une dimension dite immatérielle (recette de cuisine, savoir-faire, récits, chansons, etc.).

2) Discussion libre sur les différents sujets nécessitant d'être relevés et projets en cours ou à étudier pour démarrer le travail de la commission

Il est évoqué par une habitante le souhait que les fontaines, objets du patrimoine, restent encore vivantes malgré le fait que la mairie pourrait être amenée à payer l'eau dans l'avenir ou dans le cas où un arrêté de sécheresse viendrait à les limiter. Il est admis que plusieurs fontaines (Medje, Soutaï, Mirasol) coulent en permanence, car dépendent de sources indépendantes.

Sont énumérées les différentes chapelles et la suggestion d'y apposer des plaques descriptives, résumant leur histoire et leur place dans le patrimoine saorgien, avec éventuellement des photographies d'archives. L'assemblée émet aussi l'idée d'organiser des visites guidées destinées aux habitants dans un premier temps et d'avoir un plan du village avec un peu plus d'info sur chaque monument.

Suzel Prio aborde en ce sens le travail fait ou relayé par l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) notamment le site internet Roya-Vermenagna, Notre patrimoine, votre tourisme... né d'un programme européen Alcotra qui recense et présente les différents patrimoines bâtis sur les communes de la Roya.



MAIRIE DE SAORGE

Avenue Daveo – 06540 SAORGE

☎ : 04.93.04.51.23 – Email : mairie@ville-saorge.fr

Il est évoqué le besoin d'inscrire quelque part l'histoire récente du village, par rapport à la tempête Alex, ce qu'elle a révélé en termes de gestion de crise, de solidarité, ce qu'elle a occasionné en termes de drames humains et de dégâts, enfin ce qu'elle a découvert comme sites archéologiques.

Est mentionné l'exemple de la gare de Breil, où s'est tenu une exposition de photographies liées à ce sujet. Est ce qu'il y aurait possibilité d'en faire une de la même manière ?

Est abordé l'idée d'approfondir le rôle d'espace d'accueil du public du local de la bibliothèque, chapelle des pénitents noirs, notamment en dehors des horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Le souhait serait d'en faire un lieu plus ouvert, qui puisse accueillir des ateliers, animations, club de lecture, etc.

En ce sens, il s'agirait de pouvoir vider ce local des costumes et matériaux y demeurant encore afin de libérer de l'espace, de pouvoir rénover ou réaménager l'espace et le mobilier.

Il se pose néanmoins la question de à quelle personne morale confier ces pièces du patrimoine et comment valoriser au mieux ce patrimoine (avec notamment du textile en lin cultivé dans la vallée du Caïros) et le savoir-faire qui va avec. On évoque l'idée de le mettre en scène dans la chapelle des pénitents rouges, où se situe l'antenne de l'office du tourisme et l'Agence Postale Communale.

Est évoqué ensuite le four communal. Un habitant déplore qu'il soit devenu une sorte de musée inaccessible et non pas un lieu encore vivant du village avec un four qui serve davantage qu'une fois par an. Des personnes racontent leurs souvenirs du four comme lieu de convivialité et de sociabilité : « On payait un franc ancien. On pouvait venir avec ce qu'on voulait, on pouvait y laisser cuire la daube par exemple. C'était Louis qui le gérait, il le ravivait après la cuisson de son pain, une fois par semaine. C'était le rendez-vous des femmes du village. Les Messieurs étaient au Pountin ».

Les membres du conseil mettent en avant le besoin de recourir à une expertise sur l'installation et le bâti avant tout nouveau projet suite à l'incendie lors de la fête de la tourte 2025. Un chantier de mise aux normes sera probablement nécessaire.

Sur le projet dit « les moulins pour la culture » qui se projette dans les locaux communaux des moulins et de la chapelle Saint Roch, l'équipe du conseil municipal souhaite avant toute chose procéder à un état des lieux. On évoque un projet qui ne verrait le jour qu'à moyen, long terme après étude de faisabilité et éventuellement recours au soutien de l'Agence 06.

Sur le ré adressage du cadastre : on reprend le dossier à l'équipe sortante. On souligne l'importance notamment de donner un nom à la nouvelle salle communale situé à l'emplacement des anciens bains douches de la commune, sous la place de l'église.

Une habitante évoque la menace esthétique des compteurs d'eau et les difficultés en termes de chantier sur la voie publique que cela suppose. Selon elle, la commune de la Brigue a réussi à imposer des compteurs sans plastique.

Est évoqué enfin l'idée d'avoir des œuvres d'arts visibles depuis les voies publiques par exemple sur tous les compteurs d'eau, ou sur les portes des habitations, à la manière de villages italiens comme Triora ou des Alpes-Maritimes comme Roubion.



MAIRIE DE SAORGE

Avenue Daveo – 06540 SAORGE

☎ : 04.93.04.51.23 – Email : mairie@ville-saorge.fr

3) En conclusion, liste des tâches à effectuer suite à la commission avant de convoquer la prochaine séance :

- Faire l'inventaire et l'état des lieux des différents locaux communaux y compris le moulin.
- Proposer au conseil municipal la création d'une sous-commission spécialement dédiée à l'étude du moulin.
- A la suite de cet état des lieux du moulin, programmer une visite avec les principaux citoyens impliqués dans cette sous-commission.
- Attendre le retour d'expert sur l'état du four communal avant d'étudier tout projet le concernant y compris la fête de la tourte 2026.
- Rencontrer l'ABF.
- Étudier le cahier des charges auprès de l'ABF pour des panneaux explicatifs autour du patrimoine notamment des différentes chapelles des pénitents.
- Consulter l'ABF sur la pose des compteurs d'eau à venir.
- Étudier la possibilité de vider la bibliothèque des costumes et textiles stockés afin de rendre plus dynamique et confortable cet équipement culturel. On étudie par ailleurs la meilleure solution pour conserver ce patrimoine, notamment en lien avec le comité des fêtes.

Il est exprimé l'intérêt de pouvoir publiciser les comptes-rendus des réunions de cette commission.